

Scott Street / Rue Scott

SECONDARY PLAN - Volume 2A

Schedule B - Maximum Building Heights

PLAN SECONDAIRE - Volume 2A

Annexe B - Hauteurs maximales des immeubles

Scott Street CDP Boundary/
zone de la rue Scott PCC

Neighbourhood Line / Ligne de quartier

Heights Limits Subject to Tunney's Pasture Master Plan
Les limites de hauteur sont assujetties au plan directeur du pré Tunney

LOW-RISE / FAIBLE HAUTEUR

Up to 3 storeys / Jusqu'à 3 étages

Up to 4 storeys / Jusqu'à 4 étages

Up to 4 storeys * Except Where Angular Plane Permits Greater Height -
Subject to Secondary Plan and CDP
Jusqu'à 4 étages * Sauf lorsque l'angle le permet pour des hauteurs plus élevées,
Assujetties au plan secondaire et PCC

MID-RISE / MOYENNE HAUTEUR

Up to 6 storeys * Except Where Secondary Plan Permits Greater Height
Jusqu'à 6 étages * Sauf plan secondaire permet des hauteurs plus élevées,

HIGH-RISE / GRANDE HAUTEUR

(Location for High-Rise Buildings *Subject to Secondary Plan and CDP
Emplacement général pour les immeubles de grande hauteur
* Assujetties au plan secondaire et PCC)

Up to 12 storeys / Jusqu'à 12 étages

Up to 18 storeys / Jusqu'à 18 étages

Up to 25 storeys / Jusqu'à 25 étages

Angular Plane Area - Maximum Height Subject to Secondary Plan and CDP
Vue d'angle - Hauteur maximale assujetties au plan secondaire et PCC

Height Limit Varies as per Existing Zoning
Les limites de hauteur varient en fonction du zonage actuel

General Location for a High-Rise Building *Subject to Secondary Plan and CDP
Emplacement général pour les immeubles de grande hauteur
* Assujetties au plan secondaire et PCC)

City of Ottawa Official Plan
Consolidation and Amendments
Ville d'Ottawa Plan officiel
Amendement au plan directeur approuvé
OMB Settlement (~02/2015)



Prepared by: Planning and Growth Management Department,
Mapping & Graphics Unit
Préparé par: Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance,
Unité de la cartographie et des graphiques

